

missionnaires catholiques, à Winnipeg, et fréquentée par plus de 125 enfants galiciens !

On évite d'inviter aux réunions publiques convoquées en faveur des Galiciens les prêtres catholiques de l'Eglise du St Esprit, de Winnipeg, église qui est le centre religieux de centaines de Galiciens à Winnipeg, et de milliers d'autres dans les colonies !

Quoi de plus intéressant que cette école commencée, à Winnipeg, au mois de janvier 1901, pour les enfants galiciens ? Qui a fondé cette école ? Les Révds Pères Kulawy (Albert et William) à la demande de leur archevêque.

Qui a enseigné d'abord dans cette école ? Les Révérends Pères eux-mêmes et cela pour l'amour de Dieu. (*Applaudissements*).

Quelle langue est enseignée dans cette école ? L'anglais, d'abord, puis le polonais et l'allemand.

Qui a payé les maîtresses catholiques lorsque les Pères ont dû cesser d'enseigner, à cause de leurs occupations ? Les Pères eux-mêmes avec le secours de leur archevêque.

Pourquoi y a-t-il tant d'enfants qui fréquentent cette école mal située dans un mauvais soubassement ? Parce que l'on y enseigne l'anglais et aussi l'allemand et le polonais.

Si le local était plus spacieux, nous pourrions encore recevoir une centaine d'enfants galiciens qui ne vont à aucune école. Voilà un fait qui prouve le bon vouloir de ces peuples pour l'éducation de leurs enfants. Aucune violence ne sera nécessaire si les écoles sont ce qu'ils désirent. Tout ce que les Galiciens demandent c'est ce que la loi elle-même leur accorde en faveur de leur langue, de l'enseignement religieux, des maîtres catholiques, et il me semble que rien n'est plus juste ! (*Applaudissements*).

Le gouvernement actuel du Manitoba a déclaré, il y a peu de jours, à la députation organisée en dehors des catholiques, que c'était son intention d'appliquer aux Galiciens la loi scolaire telle qu'elle est, et c'est justice et sagesse de sa part.

C'est alors que certains messieurs ont osé demander carrément l'amendement de la loi, l'abrogation des clauses favorables, dans